

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 77 (1941)
Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Almanach Pestalozzi*. — VAUD : *Allocations pour 1942*. — *Nos jeunes au chômage*. — *Aux institutrices*. — *Société vaudoise de Travail manuel*. — GENÈVE : U. I. P. G. - *Nos salaires*. — *L'exemple*. — NEUCHÂTEL : *Deux jubilés*. — *Nécrologie*. — INFORMATIONS : *La Radio à l'école*. — BIBLIOGRAPHIE.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : AD. FERRIÈRE : *L'esprit de l'école active dans les examens de recrues*. — ROBERT JAQUET : *Réflexions contradictoires*. — INFORMATIONS : W. P. : *Rassemblement romand des éducateurs*. — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

ALMANACH PESTALOZZI

Cette année encore, la Maison Payot a versé l'allocation de 500 fr. en faveur de notre Caisse de secours, ceci grâce aux arrangements intervenus pour la publicité dans l'*Educateur*. En contre-partie, nous avons décidé de faciliter dans la plus large mesure auprès de nos membres la diffusion de l'*Almanach Pestalozzi*.

Par suite de nos arrangements avec l'éditeur, nous sommes en mesure de livrer, au prix de 2 fr., un exemplaire de l'*Almanach Pestalozzi* destiné à l'usage personnel de chacun de nos membres.

L'envoi à l'examen est coûteux et compliqué. Aussi, pour simplifier la procédure, voulons-nous engager ceux de nos membres qui veulent se procurer l'*Almanach Pestalozzi* à le commander auprès de notre administration en utilisant à cet effet le bulletin de versement au compte de chèques postaux II 6600, annexé à ce numéro ; la commande peut être inscrite au verso du bulletin ; les exemplaires seront expédiés sans délai, dans l'ordre de leur inscription, et pour autant que l'*Almanach* ne sera pas épuisé. Ces trois dernières années, vers la fin décembre déjà, tous les exemplaires étaient vendus, et il n'a pas été possible de livrer toutes les commandes au personnel enseignant.

Nous croyons devoir insister auprès de nos membres pour qu'ils fassent un large usage de l'offre spéciale de l'*Almanach Pestalozzi* et témoignent ainsi combien nous apprécions le geste de l'éditeur à l'égard de notre caisse de secours.

VAUD

ALLOCATIONS POUR 1942

Elles s'imposent, hélas ! Et nous pouvons nous dispenser d'en démontrer à nos collègues la nécessité. Le comité des Traitements fixes s'en préoccupe depuis bien des semaines ; son président a été invité à

prendre contact avec M. le Chef du Département des Finances afin de lui apporter les vœux des fonctionnaires. Cette collaboration nous réjouit et nous osons espérer qu'elle aboutira à une décision équitable.

Sans exclure les célibataires, le comité propose en particulier d'allouer aux fonctionnaires mariés des *allocations mensuelles* : a) de ménage (dégressives) ; b) par enfant (égales pour tous), allocations beaucoup plus substantielles que celles de 1941, tout au moins pour les petits et moyens traitements. — Les plus hauts fonctionnaires jouiront l'an prochain de la sensible augmentation qu'entraîne pour eux la suppression de la réduction du 10 %. — Des entreprises privées, des cantons, des villes suisses et vaudoises (Lausanne et Nyon par exemple) ont déjà, pour 1942, amélioré la situation de leur personnel. Nous pensons que nos autorités cantonales, elles aussi, reconnaîtront la légitimité de nos revendications.

En ce qui concerne le corps enseignant, nous ne saurions admettre que le versement des allocations 1942 puisse être laissé au bon plaisir des communes. On devine les inégalités injustifiées, les injustices qu'entraînerait une telle liberté. Soucieux de la dignité des éducateurs de la jeunesse, nos dirigeants voudront certainement nous éviter toute discussion pénible avec des autorités communales parfois peu compréhensives. C'est pourquoi nous comptons fermement que l'exécution du décret qu'adoptera le Grand Conseil en décembre prochain sera rendue obligatoire pour toutes les communes. Ainsi agissait-on en 1919, ainsi vient d'agir le Gouvernement fribourgeois ! Une autre attitude en 1942, et dans le canton de Vaud, serait incompréhensible. A. C.

NOS JEUNES EN CHOMAGE

C'est de tous les jeunes qu'il faudrait pouvoir vous entretenir, de ces jeunes que des patrons exigeants exploitent trop souvent.

Pour aujourd'hui, songeons aux difficultés de nos jeunes collègues qui depuis 2, 3, 4 ans, peut-être davantage, attendent une nomination. Jusqu'ici, la plupart d'entre eux étaient sous les armes de longs mois et trouvaient, pendant leurs congés, des remplacements nombreux. Cette année, les circonstances ont changé : les services de relève, actuellement écourtés, laisseront beaucoup de ces jeunes sans occupation. Pour disposer de quelques remplacements durant l'hiver, le Département de l'Instruction publique n'a pas demandé, à l'autorité militaire, la libération des instituteurs mobilisables pendant ce dernier semestre scolaire. Quelques courtes occasions de travail seront ainsi créées : cinq ou six semaines à chaque remplaçant, et encore !

Nous savons que les membres de la S. P. V. qui connaissent, dans leur voisinage, des maîtres en chômage, les entourent et les convoquent à leurs réunions ; nous leur serions reconnaissants de bien vou-

loir signaler au Comité central les difficultés et les inquiétudes de ces collègues.

Rappelons aussi que ces jeunes se sont engagés à desservir durant 3 ans une école publique dans le canton. Cet engagement ne saurait être unilatéral : l'Etat, lui aussi, a ses obligations. En 1938, le Département avait institué le stage dont les résultats furent excellents. Espérons que, cette année encore, avant que nos chômeurs s'aigrissent et s'exaspèrent, on organisera de nouveau ce fructueux complément de formation professionnelle.

D'autre part, l'an prochain, l'obligation pour les enfants de fréquenter l'école jusqu'à 16 ans contraindra peut-être certaines communes à créer de nouveaux postes de maîtres. Et puis, si l'on dédoublait les classes trop chargées, où le travail éducatif ne peut être suffisant ! L'argent ? C'est à l'importance des sacrifices consentis pour l'éducation qu'on mesurera la sincérité de ceux qui témoignent un intérêt à la jeunesse et à l'école !

A. C.

AUX INSTITUTRICES

La réunion habituelle d'automne aura lieu le 6 décembre prochain, au Foyer féminin, rue de Bourg, à 15 h. 30. Nous serons heureuses d'y rencontrer, à côté du groupe des fidèles, des collègues de tous les coins du canton qui désirent passer quelques instants agréables autour de Mlle Pilloud, notre représentante au C. C. Un samedi que nous réserverons avec joie à cette petite réunion amicale qui, pour beaucoup, est devenue une tradition qu'on ne saurait rompre.

Les participantes voudront bien s'annoncer à l'avance, par carte ou téléphone, à Mlle Chamot, institutrice, Chailly s. Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET RÉFORMES SCOLAIRES

La S.V.T.M. organise au collège de Rolle, les samedis après-midi 22 et 29 novembre, de 14 h. 15 à 17 heures, un *Cours de papiers peints*, sous la direction de M. Ch. Gonthier.

Programme : Papiers à l'amidon : Préparation de la couleur, exercices pratiques au pinceau, peigne, papier chiffonné, papier de soie, appliques. — Démonstration de Batik.

Papiers à l'alcool : préparation, exercices pratiques (ficelles, cailloux, boucles, etc.) — Utilisation des papiers.

Finance d'inscription pour les deux séances : membres 4 fr. ; non-membres 6 fr.

Se munir d'une blouse ou tablier, d'une éponge, de vieux journaux.

S'inscrire jusqu'au mardi 18 novembre à R. Martin, av. Beaulieu 31, Lausanne. On est instamment prié de s'inscrire dans le délai indiqué.

GENÈVE

U. I. P. G.

NOS SALAIRES**Renseignements obtenus en dernière heure.**

Les présidents des Associations de fonctionnaires ont été reçus de nouveau — et sur leur demande — par M. le conseiller d'Etat Perréard.

Au cours d'une discussion qui a duré plus d'une heure et demie, chacun a exposé son point de vue avec autant de courtoisie que de conviction et de fermeté. Nous sommes à même d'apporter aujourd'hui quelques précisions aux renseignements que nous donnions dans le dernier numéro de notre *Bulletin corporatif*. Notre journal étant déjà à l'impression au moment où nous écrivons ces lignes, nous nous bornerons à énumérer ce que nous avons pu obtenir encore après des mois de discussions pénibles et laborieuses :

I. La restitution d'une fraction (50 % jusqu'à 9300 fr. et taux dégressif pour les salaires supérieurs) de la retenue légale opérée sur les salaires sera accordée à tout le monde. Nous avons fait préciser par M. le chef du Département que **les salaires des conjoints ne seront pas cumulés.**

II. Les allocations de vie chère ne seront pas versées aux célibataires ainsi qu'aux veufs et aux divorcés sans enfant. Par contre, **les enfants seront considérés comme charges jusqu'à l'âge de 20 ans (et non 18 comme précédemment). Les parents faisant ménage commun avec un fonctionnaire et étant entièrement à sa charge seront désormais (et contrairement à l'interprétation actuelle) considérés comme charges légales.**

Les calculs du Département montrent que, pour un fonctionnaire marié, sans enfant (donc 1 charge), les améliorations seront les suivantes :

petits salaires :	augmentations de 55 à 50 fr. par mois,
salaires moyens :	» » 50 à 45 » » »
gros salaires :	» un peu inférieure.

Les allocations pour enfants viennent s'ajouter à ces chiffres. (A titre indicatif, le Département classe le salaire des instituteurs parmi les salaires moyens.)

L'Etat versera ainsi l'an prochain :

620 000 fr., restitution sur retenue légale,

532 500 fr., allocations de vie chère,

156 000 fr., allocations pour enfants,

soit, au total, 1 308 500 fr. pour les fonctionnaires de l'Etat et 1 465 500 fr. si on tient compte du personnel des établissements hospitaliers.

L'Etat dispose d'un million provenant de la part du canton sur divers impôts fédéraux ; les « économies » couvriront le reste. — « Les

chefs de service ont déjà fait un effort, nous a dit M. Perréard, mais c'est insuffisant, **n'hésitez donc pas à signaler les économies que vous estimez encore possibles.** »

...Nous ne manquerons pas de tenir compte de ce conseil !

En fin de séance, et à notre demande, M. le chef du Département nous a déclaré qu'il **n'acceptera aucun amendement d'ordre restrictif au Grand Conseil.** Nous l'en avons remercié.

Soulignons enfin **le cas de nos collègues des écoles enfantines** : avec le système de calcul prévu, seules les femmes ayant à charge un père ou une mère sans revenu, ainsi que les veuves et les divorcées avec enfants seront considérées comme ayant des charges légales et bénéficieront donc d'allocations de vie chère. Reste la suppression partielle de la retenue qui sera la seule amélioration pour la plupart de nos collègues dames. La baisse imposée aux salaires féminins était de 1200 fr. pour les institutrices primaires et de 400 fr. pour les régentes enfantines ; il en résulte que nos collègues enfantines ne recevront, dans la majorité des cas, qu'un supplément de 200 fr. (moitié de la retenue), ce qui nous paraît tout à fait insuffisant. Nous nous sommes fait un devoir de plaider avec chaleur la cause de ces collègues prétéritées en présence de leur déléguée, Mlle Theiler, qui représentait « l'Amicale des écoles enfantines » à cette entrevue. Nous ne sommes malheureusement pas arrivés à convaincre M. Perréard : « Le projet que nous avons mis sur pied, nous a-t-il dit, est le résultat de longues études, de nombreuses discussions et de concessions mutuelles entre l'Etat et les intéressés. Je ne peux plus accepter aucun amendement dans l'état actuel des choses ; si je cède maintenant pour une amélioration sur un point, je serai dans l'impossibilité d'être intransigeant devant le Grand Conseil. »

Nous devons donc nous souvenir que nos collègues enfantines n'ont pas obtenu actuellement tout ce qu'elles étaient en droit d'espérer et nous ne manquerons pas de soutenir, au cours de l'an prochain, la demande de revision de leur statut.

Nous publierons les chiffres exacts concernant l'amélioration pour chaque catégorie de fonctionnaires dès que le tableau préparé par le Département des Finances aura été adopté par le Grand Conseil.

...En attendant, nous restons vigilants.

CH. DUCHEMIN, *président de l'U. I. P. G.*

L'EXEMPLE

Dans une intéressante conférence faite récemment au Cercle démocratique, M. le Conseiller d'Etat Picot a annoncé qu'il était entré en contact avec nombre d'associations patronales genevoises, afin d'être mis au courant des mesures déjà prises pour parer aux conséquences de l'augmentation du coût de la vie.

On se demande si M. Picot se contentera de dresser un bilan de la situation ou s'il fera pression sur ceux des employeurs qui n'ont encore rien fait, pour demander une adaptation raisonnable des salaires aux conditions d'existence.

Nous ne pourrions qu'applaudir à une telle initiative du Chef du Département du Commerce et de l'Industrie ; nous pensons cependant qu'une intervention de sa part auprès du patronat genevois aura beaucoup plus de poids et d'autorité, s'il peut donner en exemple... l'Etat de Genève.

Commission de défense.

NEUCHATEL

DEUX JUBILÉS

Le Locle. Le 1^{er} octobre, dans leurs classes respectives, deux de nos plus sympathiques collègues ont fêté leurs 40 années d'enseignement. Ce sont MM. Armand Toffel et Paul Humberset, maîtres du degré supérieur.

Tout en remplissant avec une conscience absolue leur tâche de pédagogues, par vocation, ils n'ont cessé, l'un et l'autre, de travailler à leur perfectionnement et à leur développement intellectuel. Leurs talents sont hautement appréciés au delà de l'école primaire. MM. Toffel et Humberset enseignent tous deux à l'Ecole de commerce ; le premier : la dactylographie, le second : la langue italienne.

MM. Charles Bonny, inspecteur, Jean Pellaton, vice-président de la Commission scolaire, remplaçant le président malade, William Béguin, directeur des Ecoles primaires, s'adressent aux jubilaires non pas en leur qualité de membres des autorités, mais en amis sincères qui laissent parler leur cœur. Ils apportent leurs vœux, leurs félicitations et leurs remerciements à ces maîtres distingués auxquels tant d'élèves doivent une préparation intellectuelle solide et un développement moral bien-faisant.

Enfin, M. Willy Guyot, président de la Société pédagogique, parle au nom du corps enseignant, avec la délicatesse qu'on lui connaît. Il transmet à nos collègues l'expression de nos sentiments les plus cordiaux et, en les félicitant, les remercie encore de tout ce qu'ils ont fait comme membres dévoués de la Société pédagogique.

De plus, M. Toffel fut, durant plusieurs années, le secrétaire éminent de la « Romande » où ses procès-verbaux, calligraphiés avec art, faisaient l'admiration de chacun. Il rendit encore de signalés services lors du Congrès de 1936.

Les jubilaires reçoivent, avec émotion, le beau plat d'étain aux armes de la République, une magnifique gerbe de glaïeuls offerte par la Commission scolaire et un modeste souvenir de leurs collègues. Un chant des élèves clôt l'émouvante cérémonie.

MM. Toffel et Humberstet restent à leur poste. On pourrait chanter pour eux « Comme volent les années », mais personne n'ajouterait : « Les voici bientôt des vieux », car ils ont conservé une vigueur, un entrain, un enthousiasme que bien des jeunes pourraient leur envier.

Unis dès l'enfance, par une forte et fidèle amitié, ils ont œuvré et peiné ensemble au cours de leur carrière si bien remplie.

De tout cœur, nous leur souhaitons de continuer leur activité féconde, aussi longtemps que possible, pour le bien des enfants qui leur sont confiés et pour la joie de leurs collègues, qui aiment à les entourer d'estime et d'affection. B. M.

Réd. : Le soussigné, un vieil ami des deux jubilaires, joint sa voix à celle de notre obligeante correspondante pour les féliciter d'avoir rempli leur tâche avec le mérite qui vient d'être rappelé. J.-ED. M.

NÉCROLOGIE

† **Cécile Demarchi**, décédée le 26 octobre dernier, à l'âge de 63 ans, avait dû prendre prématurément sa retraite, il y a quelques années, pour raison de santé.

Elle débuta dans l'enseignement à Travers, son village natal, puis termina sa carrière à Peseux, où elle s'est éteinte après une longue maladie qui, à aucun moment, ne laissa de répit à la défunte pour jouir un peu du repos qu'elle avait pris.

Membre fidèle de la S. P. N., Mlle Demarchi était d'un commerce agréable auquel s'alliaient une grande bienveillance et un cœur sensible. J.-ED. M.

INFORMATIONS LA RADIO A L'ÉCOLE

Les émissions radioscolaires ont recommencé et se continueront chaque mercredi, à 10 h. 10. Nous rappelons tout le profit que les élèves peuvent tirer des *Feuillets de documentation* publiés par la Commission régionale des émissions scolaires de la Suisse romande. Ils sont en vente dans tous les dépôts de journaux au prix de 25 centimes la série trimestrielle.

Les remarques, les suggestions et les vœux du corps enseignant doivent être envoyés en utilisant le formulaire établi à cet effet et joint aux *Feuillets*.

BIBLIOGRAPHIE

POUR NOËL

Poésies de Noël pour les enfants, texte de Samuel Zwahlen ; illustrations de Mme W. Perret (A la Baconnière, Neuchâtel). Prix : 2 fr. 50.

Dans ce joli volume de 38 pages, notre collègue de Boudry, M. Zwahlen, présente une vingtaine de morceaux à dire autour de l'arbre

de Noël et choisis parmi ceux qui ont été le plus goûtés dans les soirées organisées par l'auteur.

Ils plairont par leur tour original et charmant, depuis le quatrain bon enfant destiné aux tout petits jusqu'aux strophes d'un coloris intime et chaleureux réservées aux grands.

Les alertes croquis de Mme W. Perret ajoutent à l'élégante présentation de ce petit volume, qui rendra service aux nombreux maîtres et maîtresses qui songent à préparer leurs proches soirées de Noël.

J.-ED. M.

Pages suisses. Collection de brochures publiées sous la direction de Jacques Rossel, François Lachenal et Alfred Werner, chez A. Kundig, Genève. Le cahier : 60 centimes. Dépôt général : Naville et Cie, Genève.

Cette collection est destinée à nous familiariser avec les multiples aspects du patrimoine helvétique. Elle comportera une suite de cahiers d'un format commode, d'une présentation agréable et d'un prix très modique. Les « Pages suisses » choisiront leurs sujets dans l'art, la science, la littérature et l'histoire, dans les grands mouvements de pensée et l'essentiel de nos traditions. Ont déjà paru : *Tenir*, par six soldats ; *La Suisse, terre de liberté et d'hospitalité* par Guy de Pourtalès ; *Le canal du Rhône au Rhin*, par Jean Peitrequin ; *Le général Dufour*, par Ed. Chapuisat ; *Le Valais romand*, par Clément Bérard ; *Les landsgemeinde*, par Georg Thuerer.

L'Electricité pour tous, revue trimestrielle éditée par l'Electrodiffusion à Zurich, en liaison avec l'O.F.E.L. à Lausanne, N° 3, 1941, 19^e année, 16 pages, 14 illustrations.

Sommaire : « L'électricité au Comptoir » ; « Le progrès par la lumière » ; « Les auxiliaires de la maîtresse de maison » ; « Comment fabrique-t-on les lampes électriques ? » ; Recettes de cuisine, de Martine ; Mots croisés avec prix ; etc.

Stilistisch-Rhetorisches Arbeitsbuch für die Mittelschule, die Hochschule und den Selbstunterricht, par Paul Lang. Verlag H. R. Sauerländer et Co., Aarau 1941.

Qu'il nous soit permis de signaler ce livre à l'attention des professeurs d'allemand et de tous ceux qui désirent approfondir leurs connaissances de la langue allemande. M. Paul Lang, professeur à l'Ecole cantonale de Zurich, comble assurément une lacune, sensible surtout aux degrés supérieurs de l'enseignement de l'allemand, en proposant dans son *Arbeitsbuch* un choix d'exercices stylistiques judicieusement gradués et tendant à un emploi plus correct, plus précis et plus nuancé du langage et à la compréhension raisonnée d'une prose plus élevée. Des explications et des règles qu'on ne trouve guère ailleurs, accompagnent ces exercices, et comme les exemples sont choisis parmi les meilleurs auteurs (suisses en assez grand nombre), l'*Arbeitsbuch* constitue également un excellent livre de lecture.

W. G.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ESPRIT

DE L'ÉCOLE ACTIVE DANS LES EXAMENS DE RECRUES

III

La lecture des deux rapports — de 1939 et de 1940 — de M. Ch. Burki, expert en chef des examens de recrues, est vraiment instructive.

Dans le premier, il y a, p. 4, une critique mordante — et d'autant plus pertinente qu'elle est due à des instituteurs de profession — des lacunes de nos jeunes gens. Les textes écrits révèlent, selon eux, du formalisme, de l'obscurité, de l'artificialité ; le bon sens et le naturel sont l'exception rarissime. Volontiers, ils diraient à ces jeunes :

« Soyez clairs avant tout. Evitez à autrui l'effort de vous comprendre. Faites vous-mêmes l'effort d'être compris ! »

Au sujet de l'examen oral, les critiques vont aux examinateurs : ils parlent beaucoup trop eux-mêmes, ils « font la leçon » (on se souvient que ces examens-conversations se font avec des groupes de six jeunes gens). Quand ils questionnent, ils se préoccupent infiniment plus de détails que l'élève — pardon : la recrue — aurait dû mémoriser et savoir reproduire séance tenante, que de jugements sur des faits actuels de sa vie ou de celle de son village. Car « toutes choses (lois, institutions) sont nées d'un besoin, d'une nécessité qui procèdent de la vie en commun des hommes ; toute chose a donc sa source dans la vie ». Voilà l'essentiel. On demande moins d'analyse, davantage de synthèses constructives, partant de la réalité des faits, de la vie et de ses besoins (p. 7). Ne pas se payer de mots, « des mots dont ils (les jeunes gens) n'ont pas pénétré le sens ». — « Il ne devrait plus arriver aujourd'hui de confondre la vraie culture de l'esprit avec le savoir acquis à force de répétitions et, comme on le fait encore dans certains milieux pédagogiques superficiels, de considérer ce savoir comme la seule mesure de l'instruction. La culture — et, bien entendu, l'instruction civique aussi — n'est pas quelque chose qui se donne ; c'est quelque chose qui se réalise, qui s'opère là, précisément, où l'élève est d'esprit et de cœur à son affaire, parce que le maître, fidèle au précepte de Pestalozzi, « fait en commun avec l'enfant le chemin qui conduit à la connaissance d'une vérité à une autre vérité, qui mène d'une découverte à une autre découverte ».

Et puis : tenir compte des types d'enfants. Il y en a dont les réactions sont tout naturellement présentes, actuelles, concrètes ; d'autres apparaissent comme négatifs, sont absents, distants, impénétrables, soit timides, soit rêveurs. A ceux-ci, il faut laisser du temps ; volontiers ils laissent parler les autres ; conduisons-les à s'exprimer aussi. Sans quoi les rapides prendront toute la place ! Comme pour chaque groupe de six jeunes gens on dispose de trente-cinq minutes, on a le temps. On

découvre alors la vraie valeur — souvent très réfléchie — de ces taciturnes, la droiture et la pondération de leur jugement. En histoire, ils saisissent des liens entre les faits, des « dynamismes » sous-jacents, qui échappent aux esprits plus superficiels attachés au visible immédiat.

A cet égard, notons que les Alémaniques ont plus souvent, ce bon sens autonome inné ; les Romands plus de mémoire des faits et d'art de les lier par la logique ; mais si les faits leur échappent, ils sont dans le bleu ! (p. 11 et 12). Serait-ce que les maîtres romands attribuent davantage les notes « savoir », et les maîtres alémaniques des notes « jugement » ? Le piège des notes « savoir » mémorisé, c'est qu'elles favorisent le gavage du dernier moment ; et ce savoir superficiel voile la capacité vraie du jugement, qui seule importe vraiment.

Le rapport de 1939 ne portait que sur des essais préliminaires. Les experts d'arrondissements (la Suisse est divisée en sept arrondissements) avaient sous leur contrôle un nombre variable d'examineurs locaux, et l'on n'a examiné les recrues que sur trente places d'armes. Les examens de 1940 ont été étendus à toutes les écoles de recrues du pays, d'où très vaste organisation nouvelle à prévoir. Des cours de démonstration ont servi à initier les nouveaux examineurs. Il y eut environ 26 000 recrues examinées ! On n'a d'ailleurs prévu aucun contrôle pour « tester » les examineurs, je veux dire : mesurer les différences individuelles quant à la façon d'apprécier les travaux présentés !

Ce qui est toutefois plus grave et risque de fausser les résultats attendus de ces examens, c'est la façon de juger par « moyennes ».

Tout a été dit sur l'erreur des moyennes. Déjà en 1882, à propos précisément des examens de recrues, le Bureau fédéral de statistique — comme le rappelle M. Pierre Bovet, dans l'ouvrage cité sur « Les examens de recrues » (p. 124) — relève que ce moyen d'estimation « passe sous silence maint renseignement intéressant, attendu que, les meilleures notes étant compensées par les plus mauvaises, on ne retrouve aucune trace ni des unes ni des autres dans le résultat général ». Aussi, dès 1886, supprima-t-on les calculs de moyennes, pour ne donner que le nombre des résultats insuffisants. Vaine tentative : le pli était pris ; ce que la statistique omettait, le public l'obtint par ses propres calculs : une course au record des cantons, un sport où l'amour-propre des intéressés s'échauffe ; d'où absurde bourrage au dernier moment, mémorisation superficielle à haute dose ! Il fallut dès 1901, rétablir les moyennes pour satisfaire l'opinion ! Ceci bien que, cette même année 1901, le Bureau fédéral de statistique répète : « La note moyenne est le résultat d'un calcul artificiel... Ce chiffre ne dit proprement rien. » (*Op. cit.*, p. 128). Qui dira jamais tout le mal que peut faire l'estimation artificielle conduisant à des « rangs » de valeurs — de pseudo-valeurs — considérés comme sacro-saints !

Si les chiffres ont une valeur, ce ne peut être que pour exprimer sous une forme symbolique le progrès ou la régression d'un même être vivant, ou d'un même groupe d'êtres (d'une profession ou d'une arme spéciale, comme l'a fait M. Ch. Burki en 1939 et 1940). Mais même l'établissement de classements par professions (comme le fit le Bureau fédéral de statistique pour l'*Atlas graphique et statistique de la Suisse* publié à l'occasion de l'Exposition nationale de 1914, rubrique 4 (v. P. Bovet, *op. cit.*, p. 140) n'a de valeur que par comparaison du même au même, au cours d'un laps de temps donné, et encore en supposant les résultats strictement comparables, basés sur des appréciations où le facteur subjectif du juge ne joue aucun rôle ou un rôle minime, et qu'on ne peut influencer à l'avance par le « coup de passe » du bourrage de crânes chez les candidats à examiner.

(A suivre.)

AD. FERRIÈRE.

RÉFLEXIONS CONTRADICTOIRES

L'instituteur est cornélien. Placé entre deux mondes, le monde des enfants et celui des hommes, il présente aux premiers une image embellie des seconds, justifiant ainsi la morale qu'il impose dans sa classe. Car qui se risquerait à décrire le monde tel qu'il est pour exiger ensuite le respect de la vérité, la fidélité aux engagements, le dévouement au bien public ?

Cette déformation du monde, l'instituteur n'en est pas responsable. Elle est le fondement de toute éducation, sauf des pessimistes. Chacune tend à introduire dans l'esprit des éduqués le ferment dont l'action future transformera la société. La nécessité de la rénovation ou de l'adaptation sociales fait de l'instituteur un non-conformiste.

L'école n'est qu'un reflet de conditions sociales ou politiques déterminées. Tel Etat, telle société, telle école. L'instituteur dépend de la société et de l'Etat. Ce dernier tend à se maintenir, même par la force. L'instituteur doit aider au maintien des cadres, des traditions, des coutumes. Il doit être conformiste.

Par sa formation, même dans le cas le meilleur, l'instituteur n'est qu'une demi-mesure. Sorti des écoles normales, c'est un demi-secondaire. Préparé à l'Université, il n'est qu'un demi-universitaire.

Pas plus haut que la chaussure, criait-on au savetier. Quiconque prétend avoir des opinions devrait se garder de devenir instituteur. Si elles déplaisent, on va le traiter de primaire ou de pion. Qu'opposer à de tels arguments ?

Vous possédez certaines connaissances, un brin de conversation. Vous n'êtes ni un paysan du Danube, ni un malotru. Mais, si on vous le demande, répondez que vous êtes instituteur. Vous verrez l'étonnement des interlocuteurs. Comment peut-on être instituteur ?

Les femmes disent : Vous devez aimer les enfants. Mais les hommes : Deux mois de vacances, n'est-ce pas ? Ils ont souvent plus raison qu'elles.

Les avocats ont la chicane, les ingénieurs, la machine, les paysans, la terre. L'instituteur, lui, a l'enfant. Il forme la jeunesse, disent ceux qui savent. Ce sont les mêmes qui donnent leur avis sur les résultats. Rien ne les enchanterait davantage que d'en avoir à leur image. Mais voilà...

Ceux qui s'accordent à reconnaître, dans notre pays, l'importance de l'école — du moins en paroles, — sont souvent les mêmes qui manifestent à l'égard de l'instituteur le dédain le plus marqué. Est-ce sa faute ou la leur ?

De l'installateur électrique à l'économiste, sans parler des juristes, on respecte les compétences. Mais quand il s'agit d'éducation, le premier quidam venu a son système et ses évaluations. L'avis de l'éducateur ne pèse guère en face de celui de l'employeur, du bureaucrate ou de ces puissances déconcertantes qui s'appellent les parents. Serait-ce qu'il n'est pas compétent ?

Quelles luttes autour des innocents que l'on nous confie. L'Etat, l'Eglise, la Famille formulent leurs exigences. Quand l'Ecole et l'Instituteur s'en mêlent, il semble que les élèves soient écrasés. Ils résistent pourtant, grâce à une souplesse, une apathie stupéfiantes : ils restent des enfants. Et c'est bien ce qu'on leur reproche le plus.

Soumis à la contrainte des programmes, des effectifs croissants, de la tradition, que peut opposer l'instituteur aux novateurs intrépides qui construisent une école in abstracto, sinon son doux entêtement de sceptique. Eux doutent de son aptitude aux idées générales. Ils ont raison. Mais ce n'est pas avec des idées générales que l'on fait une école, mais avec des enfants.

Tous les hommes sont vaniteux, plus ou moins. Mais qu'est-ce qui peut passer la vanité des parents ? Peu leur chaut les moyens, pourvu que brillent leurs rejetons. Pour eux, l'instituteur ne sert qu'à les polir. Et s'il ne réussit qu'à demi, sa réputation est vite faite : il ne sait pas enseigner.

L'Education, son but, ses moyens, son efficacité, voilà le problème. Beaucoup s'en occupent ; quelques-uns pensent le résoudre. Mais pourquoi voudrait-on que ce soient des instituteurs ?

Nous avons subi la crise du français, la crise de l'histoire nationale, celle de l'enseignement individualiste. Il y en aura probablement d'autres. Mais a-t-on jamais parlé d'une crise du corps enseignant ? L'instituteur s'en félicite. Mais l'esprit logique pense au principe de causalité et songe...

Le monde croule, l'école demeure. Les résolutions de nos congrès s'empoussièrent dans les archives. Et l'instituteur quand il se regarde

au miroir, s'étonne de ne pas ressembler davantage à ces œuvres que l'on voit dans les musées...

ROBERT JAQUET.

INFORMATIONS

RASSEMBLEMENT ROMAND DES ÉDUCATEURS

des 25 et 26 octobre, à Lausanne.

Groupe romand d'Etudes pédagogiques.

Samedi.

140-150 participants, instituteurs, institutrices maîtres secondaires professeurs, directeurs, inspecteurs, médecins, etc. Sont représentées : écoles privées, nouvelles, sections, société des maîtres secondaires de Neuchâtel, la S. P. V., la S. P. N., la S. P. R., l'U. I. P. G. dames, etc.

Travaux.

Il est impossible de résumer ici les travaux présentés par MM. Veillard, Gonet, Briod et Perret. Le plus important, celui de M. Briod, très bien documenté et dont nous possédons le texte, donnera certainement lieu à des extraits ou à des commentaires dans ce journal. Nous n'en disons rien aujourd'hui.

Conférence Wartenweiler : voir l'article de A. C., dans le *Bulletin* N° 38 du 1^{er} novembre.

Résultat des travaux de dimanche.

1. **Collaboration interdegrés :** renforcée. Entrevues primaires-secondaires prévues. L'une d'elle a eu lieu vendredi 31, à Neuchâtel, entre délégués. Possibilités de coopération par l'*Educateur* sont à l'étude.

2. **Communauté de l'enseignement.** Les noms des délégués de chaque degré seront communiqués ultérieurement.

3. **Centre de renseignements psycho-pédagogiques.** Fonctionne dès maintenant. Adresser les demandes à W. Perret, Orée 3, La Coudre-Neuchâtel, d'où partiront les recherches. Collaborateurs : des collègues, des inspecteurs, directeurs, l'Institut Rousseau, etc. Des livres seront également fournis gratuitement.

4. **Groupes constitués :**

Réunions de parents. — Responsable : Paul Leyvrat, chemin de la Bachelière, Lausanne.

Fiches scolaires. — Responsable : F. Rostan, chemin de Primerose, Lausanne.

Travail en équipes d'élèves. — Responsable à trouver pour diriger le travail des collègues inscrits.

Centres d'intérêt. — Responsable : Ed. Viret, avenue d'Ouchy, 57, Lausanne.

Coopératives scolaires. — Responsable : Mlle Nelly Baechler, Genève.

Notes : leur utilisation, leur importance. — Responsable : A. Chabloz, Clochetons, 9, Lausanne.

Recherches pour une amélioration des examens. — M. Aubert, inspecteur, sera sollicité pour diriger ce groupe.

Famille et opinion publique. — Les causeries prévues seront étudiées tout compte tenu des remarques et conseils de M. Aubert, inspecteur. (Exemple de sujet : « Pestalozzi ».)

5. **Service médico-pédagogique.** Les causeries données aux parents et aux maîtres se sont révélées des plus fructueuses. Les titulaires du service médico-pédagogique acceptent d'étendre leur action. S'adresser à Mlles Roth, Monthey ; Rambert, chemin de Mornex, 9, Lausanne, et Jéquier, avenue de la Gare, 9, Neuchâtel.

6. **Cours de psychologie pour le corps enseignant.** Sont en voie d'organisation avec l'appui des départements. Ils auront lieu d'abord à Lausanne et à Neuchâtel ; de là, ils seront diffusés dans le reste des cantons par les soins de collègues dévoués munis de notes précises. Les séances alterneront avec des rencontres entre participants ; ces dernières ont pour but de tirer les conséquences pédagogiques du cours qui est destiné au corps enseignant de tous les degrés.

7. **Classes surchargées d'élèves.** Sans négliger la recherche des moyens amenant le dédoublement de ces classes, il sera fourni aux titulaires des indications sur les méthodes et procédés capables d'alléger la tâche.

8. M. Gross, à Lausanne, et M. Hubert Guye, à Neuchâtel, se chargent de diviser leur canton en cercles géographiques commodes pour le groupement des collègues de la campagne.

Les responsables des groupes recevront incessamment des cartes de convocation à l'en-tête du G. R. E. P., destinées à faciliter leur tâche.

Résumé. Beaucoup de travail mis en train et qui va exiger patience, persévérance, endurance même. Le rassemblement répondait certainement à un besoin. Malgré son « succès », il ne faut se faire aucune illusion, le travail commence seulement ; il suffirait de quelques échecs, de difficultés imprévues pour en diminuer l'élan si nous ne conservions le courage et la volonté nés de l'amitié entre collègues et de la simple mais constante observation de la situation réelle du pays.

Avis. Un petit « rassemblement neuchâtelois » aura lieu pour mettre sur pied des groupes de travail correspondant à ceux de Lausanne. Des démarches sont en cours pour donner aux quatre conférences de MM. Bovet, Meylan, Reymond et Richard la forme d'une « journée éducative » avec congé officiel, prévue pour janvier seulement.

Pour le G. R. E. P. : W. P.

TEXTES LITTÉRAIRES LA POULE D'EAU

Modeste, tranquille, la poule d'eau semble marcher à la godille. Elle a compris depuis longtemps que son rival le plus dangereux dans la chasse au pain quotidien était la mouette et qu'elle ne pourrait jamais

rivaliser avec elle pour la rapidité du vol et la sûreté du coup d'œil. Elle pare à cette infériorité physique par une malice qui m'a toujours fait prendre son parti contre celui de la mouette choyée et pillarde. Quand elle a saisi un morceau de pain dans son bec, elle plonge d'un coup, pour échapper à une attaque en piqué, et file sous l'eau, tandis que l'assaillant, interloqué, remonte d'un coup d'aile avec des paillements de dépit. Une fois le morceau bien à l'abri dans son gésier, elle remonte, l'air innocent, s'ébroue un peu, continue sa promenade et, soudain, bascule comme un poussah, ne laissant hors de l'eau qu'un croupion insolent qui nargue les mouettes, furieuses et vigilantes.

« *La Suisse.* »

LE PASSANT.

LES CHEVAUX DE BOIS

Ils étaient là, tous en rond, à la suite les uns des autres. Il y en avait des rouges, il y en avait des jaunes, il y en avait des verts. Ils étaient ornés de deux étrières, d'une queue, d'une bride. Leurs quatre jambes avaient la forme de chevaux. Ils tournaient, au son d'un orgue doré, et au-dessus d'eux on voyait des centaines peut-être de banderoles à franges d'argent. C'est en les regardant longtemps qu'on faisait connaissance avec de grandes merveilles. Leurs yeux ressemblaient à des yeux véritables : il n'y manquait que les cils. Ceux qui tenaient le premier rang se cabraient, et leurs pattes de devant étaient un peu plus élevées que leurs pattes de derrière. Ces chevaux de bois du premier rang étaient des chevaux de bois qui galopaient. Au centre du manège, un vrai cheval, un gros cheval blanc, marchait autour d'une sorte de colonne formée de six glaces, dans lesquelles on voyait passer une fois de plus ce que l'on avait vu déjà.

Charles Blanchard, N. R. F.

CHARLES-LOUIS PHILIPPE.

LES CHARRETTES A BŒUFS

La maison que nous habitons est dans une rue sale, pénible à gravir, du haut de laquelle on embrasse tout le pays, mais où les voitures ne passent pas. Il n'y a que les charrettes de bois qui y arrivent, traînées par des bœufs qu'on pique avec un aiguillon. Le front bas, le cou tendu, le pied glissant ; leur langue pend et leur peau fume. Je m'arrête toujours à les voir, quand ils portent des fagots et de la farine chez le boulanger qui est à mi-côte ; je regarde en même temps les mitrons tout blancs et le grand four tout rouge, — on enfourne avec de grandes pelles, et ça sent la croûte et la braise !

L'enfant. Fasquelle, édit.

JULES VALLÈS.

LES LIVRES

Figures de héros suisses, par Jules et Edouard Baillods. Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

Les Editions Delachaux et Niestlé nous présentent, tracés par la

plume de Jules Baillods et gravés par le burin d'Edouard Baillods, dix portraits de héros suisses.

Le poète et le graveur ont su discerner ce qui faisait la valeur permanente de ces hommes qui dominent notre histoire et notre légende. Qu'il s'agisse de Jean Waldmann qui « ...fut sans peur, mais pas sans reproche », de Davel, le pur, ou de Nicolas de Flue, le saint, chaque poème les rend présents dans une émouvante évocation, chaque bois les situe vivants devant nous.

Nous ne pouvons plus longuement exposer les mérites littéraires et artistiques de cet ouvrage ; disons qu'il nous paraît un des meilleurs qu'aient inspiré nos héros nationaux.

Il nous faut ajouter que la présentation en est très belle et que les noirs francs de la typographie et des planches sont un régal pour les yeux. Les éditeurs peuvent se féliciter d'une vraie réussite. ALB. R.

Pas à pas, manuel de la langue française, par Walter Widmer. Editions A. Francke, S. A., Berne.

L'auteur de ce manuel ne se vante pas de proposer une nouvelle méthode d'enseignement du français. Son but est de donner en quatre ans aux élèves une connaissance solide des éléments de la langue. Il utilisera pour cela la méthode directe toutes les fois qu'elle lui paraît présenter des avantages, mais ne renoncera pas à employer la méthode grammaticale quand il la juge préférable pour l'acquisition de telle ou telle notion nouvelle. Chaque difficulté est abordée au moyen d'une lecture dont sont dérivés des exercices appropriés. Les règles viennent ensuite fixer dans la mémoire les nouveaux faits grammaticaux. M. Walter Widmer a eu l'idée de se servir des amusantes « Histoires sans paroles » de Jacobsson pour des exercices de langue parlée. Des dessins d'Hélène Zurkinden illustrent d'autre part certaines lectures. *Pas à pas* tiendra bien sa place parmi les manuels pour l'enseignement du français aux élèves de langue allemande. ALB. R.

L'abeille butine. Fables-Satires-Epigrammes-Stances par André Borel, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

Les sujets dont l'auteur de ces poèmes s'inspire sont très divers. Si les défauts et les ridicules de notre humanité lui fournissent la matière de vers allégrement ironiques, la vie militaire lui fait rythmer des chansons de route ; les grands thèmes lyriques se retrouvent dans nombre de pièces cependant que certaines dates de notre histoire sont évoquées en quelques poèmes. Peut-être cette diversité ne va-t-elle pas sans une certaine gêne pour le lecteur, mais qu'il ne se rebute point, il trouvera dans *L'abeille butine*, bien des morceaux qui lui plairont. Marcel Noth a agrémenté le volume de M. André Borel de nombreux dessins.

ALB. R.

NOUVEAUTÉS

UN ÉCRIVAIN PARMİ LES HOMMES

par JACQUES-ÉDOUARD CHABLE.

Un volume in-16 broché Fr. 3.75

L'écrivain se met devant son pays, sonde le passé et entrevoit l'avenir, puis devant le travail, au milieu de la société et consacre des pages à la littérature ; il vante le labeur humain et place bien haut les valeurs spirituelles de la nation. C'est un tonique pour le temps présent.

CROIX-ROUGE

Quelques idées, quelques problèmes

par MAX HUBER.

Un volume in-8° broché Fr. 5.—

L'éminent président du Comité International de la Croix-Rouge traite ici d'idées et de problèmes se rapportant à cette admirable institution dont l'activité jette quelques lueurs de consolation et d'espoir dans les ténèbres actuelles.

ÉVASION DANS LE PASSÉ ROMAND

par HENRI PERROCHON.

Un volume in-8° écu avec 4 hors-texte broché Fr. 5.—
relié » 7.50

Voici un intéressant tour d'horizon dans le passé littéraire : résurrection de la société vaudoise il y a un siècle et demi, monde élégant, curieux d'idées et généreux. Ce volume offre une distraction charmante et des raisons d'attachement au patrimoine commun.

SOUVENIRS FANTASTIQUES ET TROIS HISTOIRES BIZARRES

par MAURICE SANDOZ.

Un volume in-16 broché Fr. 3.50

L'auteur qui a beaucoup voyagé a observé gens et choses sous diverses latitudes ; d'une plume alerte, il écrit avec élégance et non sans art, des histoires spirituelles et charmantes que goûtent fort les amateurs de belles-lettres.

COURS DE DACTYLOGRAPHIE

par HENRI RUCHONNET.

Un volume in-4° avec brochage en spirales. 3^e édition. Fr. 3.75

L'auteur fait étudier méthodiquement le système de toucher dit « des dix doigts », grâce auquel l'élève acquiert de la virtuosité dans son travail. Les exercices gradués, judicieusement préparés, amènent l'élève à dactylographier sans regarder le clavier ; on crée ainsi un automatisme et une habileté indispensable pour arriver à la vitesse nécessaire.

L'ÉDUCATION SEXUELLE DE NOS ENFANTS

par le D^r G. RICHARD.

Une brochure in-8° Fr. 2.—

Le travail du D^r Richard se distingue par la clarté, la simplicité et la franchise avec lesquelles il aborde les aspects les plus délicats du problème. Il le fait avec toute l'autorité que lui confère son expérience de praticien, de psychologue averti et de père de famille.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

CAFÉ DE LA TERRASSE

METS DE BRASSERIE

E. GIACHINO

PROPRIÉTAIRE

Consommations de premier choix - Fondue et Biftecks au fromage

GENÈVE

PLACE LONGEMALLE, 8

TÉL. 4 20 48

Commission interecclésiastique romande de chant religieux

NOËL ! NOËL !

Chœurs mixtes, chœurs d'hommes
et chœurs d'enfants ou de dames.
Choix à l'examen.

S'adresser à l'AGENCE RELIGIEUSE, LAUSANNE, Ale 31

ÉLECTRICITÉ - GAZ - EAU - TÉLÉPHONE

BORNET S.A.

8, Rue de Rive, 8

GENÈVE

Tél. 5 02 50. Rabais spécial au porteur de cette annonce. Devis gratuit.

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937 23 élèves

1939 36 élèves

1941 51 élèves

Baccalauréats,

Maturités,

Raccordement au Gymnase

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

POUR TOUT

PUBLICITAS

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S. A.

Rue Pichard, 13

LAUSANNE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Si vous avez pris froid...

pensez à vos semblables et n'approchez personne sans sucer une pastille Formitrol.

Le Formitrol arrête le développement des microbes et vous empêche de contaminer votre entourage.

Si vous êtes bien portant...

c'est une raison de plus pour sucer une pastille Formitrol, qui vous met à l'abri de la contagion.

LES PASTILLES

FORMITROL

barrent la route aux microbes.

Le tube de 30 pastilles : Fr. 1.50 + impôt.

D^r A. WANDER S.A.
BERNE _____